

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2006
Dossier : 1052840057
Item 5.1

- Objet :** **AGRANDISSEMENT DU STADE PERCIVAL-MOLSON (UNIVERSITÉ MCGILL)**
(article 89 de la Charte)
- Endroit:** 475, avenue des Pins Ouest
- Présentation du dossier :** Anne-Rose Gorroz
- Description du projet :** Cette phase 2 consiste en la construction de 5 000 sièges supplémentaires et de 18 suites corporatives afin d'atteindre dans le stade la capacité totale de 25 000 sièges. Le projet comporte au total 825 m² à démolir et 8 338 m² à construire.
- Élément particulier :**
- Remarque importante :** Les représentants du club des Alouettes, de même que leurs architectes et un représentant de l'Université McGill ayant été invités à entrer dans la salle de réunion et à répondre aux questions des membres, celles-ci ont porté sur les aspects du projet dont une énumération suit :
- l'élément « tournebride » dans la recommandation à venir concernant le projet;
 - l'intervention de l'arrondissement du Plateau-Mont-Royal dans l'analyse du projet;
 - les incidences des travaux à proximité d'une ruelle privée et de différents immeubles « résidentiels » dont un n'appartenant pas à l'université;
 - le fait que la Ville n'utilise pas les 275 heures par année qui lui sont réservées pour l'usage du stade et de son terrain, de même que des équipements sportifs de l'université;
 - la nécessité de présenter des calculs de façade de rayonnement tel que prévus au Code de construction;
 - la valeur des travaux des phases 1 et 2;
 - le partage des coûts entre le promoteur et les gouvernements, de même que garanties existantes quant à l'implication de ces derniers;
 - l'importance de cet agrandissement pour assurer la rentabilité de l'exploitation du club des Alouettes, le stade étant actuellement le plus petit de la ligue;
 - les caractéristiques de ce stade qui justifient le maintien de son exploitation et de son agrandissement dont sa localisation (à proximité de la montagne et du centre-ville), son accessibilité, la beauté de son environnement immédiat, son histoire et

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2006
Dossier : 1052840057
Item 5.1

le fait qu'il soit le dernier stade de Montréal datant d'une époque plus ou moins lointaine, l'attachement du public à ce « lieu », sa notoriété et son originalité qui permettent à de nombreux non-résidents de l'associer à la ville de Montréal, la disponibilité d'heures d'utilisation réservées aux résidents de la ville et sa convivialité;

- la consultation par le promoteur des groupes représentant les résidents vivant à proximité du stade, de même que ceux représentant les usagers du parc du Mont-Royal;
- la possibilité de supprimer du projet les quelque 400 à 625 places des gradins projetés dans la partie sud-ouest, au dessus de la cour intérieure;
- les probabilités que la fréquence d'utilisation et le type d'utilisation du stade changent après la réalisation des travaux d'agrandissement;
- les implications pour le voisinage de la sortie du stade, particulièrement en fin de soirée, d'un plus grand nombre de personnes.

CONSIDÉRANT *que cette phase 2 consiste en la construction de 5 000 sièges supplémentaires et de 18 suites corporatives afin d'atteindre dans le stade la capacité totale de 25 000 sièges, le projet comportant au total 825 m² à démolir et 8 338 m² à construire;*

CONSIDÉRANT *que le 7 mars 1995, le conseil de Ville a approuvé (CO95 00491) une entente-cadre avec l'Université McGill relative à la planification et à l'aménagement du campus de l'Université et de ses abords;*

CONSIDÉRANT *que le 16 mars 1995, le conseil a adopté le Règlement sur le développement du campus de l'Université McGill et sur la construction, la modification et l'occupation de certains bâtiments (95-039);*

CONSIDÉRANT *que, le 5 novembre 2002, sont approuvés les plans joints à la demande de permis 13350-02-6 relatifs à l'agrandissement (phase 1) du stade commémoratif Percival-Molson situé au 475, avenue des Pins Ouest, entre l'avenue du Parc et la rue Université, conformément au titre VIII du Règlement d'urbanisme de l'arrondissement Ville-Marie;*

CONSIDÉRANT *la présentation du projet faite par madame Anne-Rose Gorroz, conseillère en aménagement;*

COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME
RÉUNION DU 28 FÉVRIER 2006
Dossier : 1052840057
Item 5.1

CONSIDÉRANT *que des représentants du club des Alouettes, de la firme d'architectes et de l'Université McGill ont répondu aux questions des membres;*

CONSIDÉRANT *plus généralement que ce projet d'agrandissement du stade n'aura que des impacts négligeables :*

Par conséquent, la proposition ayant été
Dûment proposée et appuyée
Et résolue à la majorité

DE RECOMMANDER :
DE DONNER UNE SUITE FAVORABLE À CETTE DEMANDE.

Présidente

Secrétaire

Catherine Sévigny

Bertrande Eustache